



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

**LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET
L'AIDE AUX ÉTUDIANTS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE**

**Rapport du Comité permanent
des comptes publics**

**John Williams, député
Président**

Juin 2005



Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET L'AIDE AUX ÉTUDIANTS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE

Rapport du Comité permanent des comptes publics

**John Williams, député
Président**

Juin 2005

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

PRÉSIDENT

John Williams

VICE-PRÉSIDENTS

Mark Holland
Benoît Sauvageau

MEMBRES

Dean Allison

Daryl Kramp

Gary Carr

Walt Lastewka

David Christopherson

Shawn Murphy

Brian Fitzpatrick

Borys Wrzesnewskyj

Sébastien Gagnon

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Elizabeth B. Kingston

SERVICE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE PARLEMENTAIRES BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Brian O'Neal
Marc-André Pigeon

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

a l'honneur de présenter son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Conformément à l'alinéa 108(3)g) du Règlement, le Comité permanent des comptes publics a étudié le chapitre 5 du rapport que la vérificatrice générale a déposé en novembre 2004 (Le programme d'enseignement et l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire), et il est convenu de faire le rapport suivant :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	ix
INTRODUCTION.....	1
OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	2
Le besoin de définir clairement les rôles et les responsabilités.....	3
Le besoin d'indicateurs de rendement	6
Combler l'écart de scolarisation	9
Questions de financement	10
Étendre les modèles d'éducation des Premières nations qui réussissent.....	13
CONCLUSION	15
ANNEXE A — LISTE DES TÉMOINS	17
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	19
PROCÈS-VERBAL.....	21

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Qu’Affaires indiennes et du Nord Canada communique régulièrement au Comité permanent des comptes publics des rapports confidentiels sur ses progrès touchant la définition de ses rôles et de ses responsabilités. L’ébauche d’énoncé des rôles et des responsabilités du Ministère devra être prête à être présentée à une séance du Comité des comptes publics prévue pour la fin de septembre 2005.

RECOMMANDATION 2

Qu’Affaires indiennes et du Nord Canada fasse rapport de son état d’avancement dans la définition de ses rôles et de ses responsabilités dans son rapport sur les plans et les priorités, au printemps 2006, et de ses progrès dans l’élaboration de la version finale de ses rôles et de ses responsabilités dans son rapport ministériel sur le rendement, à l’automne 2006. Une fois définis et rendus publics, ces rôles et responsabilités devront être publiés régulièrement dans son rapport sur les plans et les priorités ainsi que dans son rapport ministériel sur le rendement.

RECOMMANDATION 3

Qu’Affaires indiennes et du Nord Canada achève l’élaboration d’un ensemble d’indicateurs de rendement pour ses programmes d’enseignement élémentaire et secondaire et d’enseignement postsecondaire d’ici à la fin de 2005 et en fasse rapport dans son rapport sur les plans et les priorités de 2006. Ces indicateurs de rendement devront être utilisés à l’avenir dans ses rapports ministériels sur le rendement.

RECOMMANDATION 4

Qu’Affaires indiennes et du Nord Canada tienne le Comité permanent des comptes publics au courant de ses progrès dans l’établissement d’indicateurs de rendement au moyen de rapports semestriels.

RECOMMANDATION 5

Qu’Affaires indiennes et du Nord Canada améliore la qualité de ses documents budgétaires en définissant les objectifs et les

résultats attendus de tous ses programmes d'éducation et, en particulier, du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Il devrait faire rapport des coûts et du rendement de ces programmes et clarifier comment ils contribuent à rétrécir l'écart de scolarisation entre les Premières nations et la population canadienne en général à l'aide d'indicateurs comparables.

RECOMMANDATION 6

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada prenne des mesures immédiates pour s'assurer que les évaluations des écoles seront achevées et qu'il sera donné suite aux recommandations découlant de ces évaluations. Le Ministère devra rendre compte de ses progrès à cet égard dans son rapport ministériel sur le rendement.

RECOMMANDATION 7

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada, en consultation avec les Premières nations, prenne des mesures immédiates pour s'assurer que toutes les ententes sur les frais de scolarité entre lui-même, les Premières nations et les conseils scolaires provinciaux sont en place. Le Ministère devra en outre donner suffisamment de conseils et de formation à ses bureaux régionaux pour que ses responsabilités soient comprises et exercées d'une manière uniforme. Il devra par ailleurs rendre compte de ses progrès à cet égard chaque année dans son rapport ministériel sur le rendement.

RECOMMANDATION 8

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada, en consultation avec les collectivités des Premières nations, établisse un calendrier en vue de combler l'écart de scolarisation entre les étudiants des Premières nations et la population canadienne en général. Le Ministère devra rendre compte de ses progrès, ou de son insuccès à cet égard, dans ses rapports ministériels sur le rendement.

RECOMMANDATION 9

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada remette avant la fin de septembre 2005 un exemplaire de son rapport au Comité permanent des comptes publics sur le coût de l'éducation de base des Premières nations pour qu'il soit présenté au Comité

avec un rapport distinct sur les coûts liés précisément à la prestation de l'enseignement aux Premières nations.

RECOMMANDATION 10

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada informe annuellement le Parlement du coût détaillé de l'éducation des Premières nations dans ses rapports ministériels sur le rendement.

RECOMMANDATION 11

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada examine ses mécanismes de financement de l'enseignement postsecondaire, y compris le recours aux transferts flexibles, afin de s'assurer qu'il verse un financement équitable au plus grand nombre d'étudiants admissibles possible. Cet examen devra être effectué dans le contexte de la définition des rôles et des responsabilités du Ministère, qui doit être achevée en décembre 2005.

RECOMMANDATION 12

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada recueille immédiatement les données nécessaires pour déterminer quelles collectivités reçoivent le montant correct de financement pour l'enseignement postsecondaire à l'égard du nombre d'étudiants admissibles. Le Ministère devra utiliser ces données pour poursuivre son étude des mécanismes de financement de l'enseignement postsecondaire.

RECOMMANDATION 13

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada donne des renseignements exacts et évite d'utiliser un langage trompeur dans ses rapports au Conseil du Trésor sur le mode de fonctionnement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP). Le Ministère devra en outre expliquer au Comité permanent des comptes publics l'information fournie au Conseil du Trésor au sujet des fonds du PAENP.

RECOMMANDATION 14

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada examine immédiatement les points forts et les faiblesses de l'entente sur l'éducation des Mi'kmaw et du comité directeur de l'éducation des Premières nations de la Colombie-Britannique, et qu'il élabore des stratégies pour étendre les meilleures

caractéristiques de ces deux initiatives à d'autres collectivités des Premières nations. Le Ministère devra commencer à rendre compte de ses progrès à cet égard dans son rapport ministériel sur le rendement qui portera sur la période devant prendre fin le 31 mars 2006.

RECOMMANDATION 15

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada assure la clarté de ses documents stratégiques afin qu'ils puissent être compris par un vaste auditoire.

RECOMMANDATION 16

Que le gouvernement prenne immédiatement des mesures pour garder les sous-ministres d'Affaires indiennes et du Nord canadien pendant au moins trois ans pour assurer une continuité et une cohérence d'orientation comme le recommande le Comité des comptes publics de la Chambre des communes dans son 10^e rapport.

INTRODUCTION

En avril 2000, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a déclaré au Parlement, en réponse à une vérification faite par le Bureau du vérificateur général, qu'il était résolu à « combler plus rapidement l'écart de scolarisation entre les élèves membres des Premières nations et les autres élèves canadiens. » La vérificatrice générale avait alors estimé que les Premières nations mettraient 23 ans à parvenir au même niveau de scolarisation que la population canadienne en général¹.

Près de cinq ans plus tard, soit en novembre 2004, une vérification de suivi effectuée par la vérificatrice générale a révélé que le temps nécessaire pour refermer l'écart de scolarisation allait en augmentant au lieu de diminuer, et ce, malgré l'accroissement des fonds investis dans l'éducation. En se servant des données du recensement de 2001, elle a calculé que la population autochtone mettrait maintenant 28 ans à atteindre le même profil de scolarisation que l'ensemble de la population canadienne, soit une année de plus que les 27 obtenues en utilisant les données du recensement de 1996. En un mot, les constatations de la vérificatrice générale indiquaient que, entre 1996 et 2001, la situation avait *relativement* empiré pour les Premières nations (comparativement à l'ensemble de la population), au lieu de s'améliorer.

De plus, le Ministère ne pouvait expliquer *pourquoi* le temps nécessaire pour refermer l'écart de scolarisation augmentait, problème qui, à son tour, donnait à penser que, malgré des promesses répétées², il n'était pas prêt à définir clairement ses rôles et ses responsabilités touchant l'éducation des membres des Premières nations.

De façon plus générale, la vérification effectuée par la vérificatrice générale en 2004 révélait que le Ministère avait seulement accompli des « progrès limités » à l'égard des recommandations faites dans sa vérification de 2000 et d'un rapport du Comité des comptes publics daté de mai 2000 sur la même question³. La

¹ Ce calcul avait été fait à l'aide des chiffres fournis par Affaires indiennes et du Nord Canada dans ses documents budgétaires et se fondait sur l'hypothèse que la proportion des Canadiens (population en général) ayant une instruction de niveau secondaire ne changerait pas par rapport au niveau de 1996.

² Dans sa réponse au rapport de la vérificatrice générale d'avril 2000, par exemple, le Ministère se déclarait « obligé de préciser son rôle en matière d'éducation des Premières nations » (p. 4-23). Dans sa réponse au rapport du Comité sur la vérification d'avril 2000, le Ministère déclarait que, en collaboration avec les Premières nations, il allait formuler « une déclaration sur son rôle et ses responsabilités à l'égard de l'éducation des Premières nations avant la fin de juin 2002. » (Réponse du gouvernement au premier rapport du Comité permanent des comptes publics, à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?SourceID=37746>)

³ Rapport de la vérificatrice générale du Canada, chapitre 5, p. 5-1. Comité permanent des comptes publics, 14^e rapport, 2^e session, 36^e législature, disponible à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?SourceID=36454>

vérificatrice générale constatait également des « faiblesses importantes » dans les politiques de gestion et de reddition de comptes du Ministère à l'égard de ses programmes d'éducation, y compris le programme d'enseignement postsecondaire, qui faisait l'objet d'une vérification distincte⁴.

Compte tenu de ces faits, le Comité a tenu une réunion avec des fonctionnaires du Bureau du vérificateur général et du Ministère le 31 janvier 2005. À la consternation du Comité, le Ministère était mal préparé pour cette réunion et n'a répondu à aucune des préoccupations et recommandations de la vérificatrice générale d'une manière directe, détaillée et claire. Il a plutôt promis au Comité de tenir plus de réunions et de procéder à plus d'examens et d'études. Troublé par cette réponse, le Comité a adopté une motion demandant que le Ministère établisse un plan d'action détaillé pour répondre aux préoccupations de la vérificatrice générale.

Le 29 avril 2005, le Ministère a envoyé au Comité un plan d'action qui été discuté lors d'une réunion tenue le 4 mai 2005. Ce plan d'action repose sur deux piliers, soit premièrement, un cadre stratégique pour l'éducation des Premières nations, qui doit être achevé d'ici à juin 2006 et qui consistera en un examen conjoint (avec les groupes de travail des Premières nations) des politiques et des programmes du MAINC, et deuxièmement, un cadre de gestion pour l'éducation des Premières nations, prévu pour juin 2007 et qui énoncera clairement les mécanismes de reddition de comptes du Ministère.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Le gouvernement du Canada a compétence sur les collectivités des Premières nations, y compris sur l'éducation, en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* ainsi que de divers traités, lois, accords et politiques. Depuis les années 1950, il délègue une part croissante de sa responsabilité touchant l'éducation aux collectivités des Premières nations et aux administrations provinciales⁵. En même temps, les dépenses affectées à l'éducation des Premières nations sont importantes et croissantes, en particulier depuis les cinq dernières années. En 2003-2004, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a dépensé environ 1,1 milliard \$ pour soutenir la prestation de l'enseignement élémentaire et

⁴ Le rapport de la vérificatrice générale de novembre 2004 consistait en deux vérifications de l'administration par le Ministère de ses programmes d'éducation des Premières nations. La première est un suivi d'une vérification du programme de financement de l'enseignement élémentaire et secondaire du Ministère, effectuée en 2000. La deuxième est une nouvelle vérification du programme de financement de l'enseignement postsecondaire, dit Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, ou PAENP.

⁵ Si l'incitation à effectuer ce transfert de pouvoir venait en grande partie des collectivités autochtones, plusieurs rapports gouvernementaux importants renfermaient des recommandations semblables dont, notamment, le Rapport du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens de 1983 (rapport Penner).

secondaire à 120 000 enfants des Premières nations, et 304 millions \$ de plus pour aider quelque 25 000 étudiants des Premières nations à suivre des études postsecondaires ou à obtenir quelque autre diplôme professionnel. Comparativement à 2000-2001, année de la dernière vérification faite par le Bureau du vérificateur général, ces montants représentent une augmentation de 14 p. 100 des dépenses au titre de l'enseignement élémentaire et secondaire (par rapport à 965 millions \$) et une augmentation de 7 p. 100 des dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire (par rapport à 284 millions \$)⁶.

Le besoin de définir clairement les rôles et les responsabilités

Affaires indiennes et du Nord Canada considère de plus en plus son rôle comme consistant à assurer « le soutien, la promotion et la gestion des diverses ententes de financement⁷ », quoique, comme on le mentionne plus haut, il n'ait pas encore expliqué ce que cela signifie en pratique, en particulier dans le cas de l'enseignement primaire et secondaire.

Le Comité est d'avis qu'une définition claire des rôles et des responsabilités du Ministère touchant l'enseignement élémentaire, secondaire et postsecondaire constitue l'étape initiale et la plus importante pour résoudre beaucoup des problèmes recensés par la vérificatrice générale dans ses vérifications de novembre 2004 et d'avril 2000. Des définitions claires permettront au Ministère d'être mieux à même de fournir des services d'éducation ciblés et efficaces aux collectivités des Premières nations et de mesurer ses progrès par rapport à des indicateurs de rendement fondés sur ces rôles et responsabilités. L'absence de rôles et de responsabilités clairs crée de la confusion, de l'incohérence et de l'incertitude. Dans le cas du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), par exemple, la vérificatrice générale a constaté des opinions incompatibles sur la question de savoir si le mandat du Ministère consiste à jouer simplement un rôle de financement sans surveillance ou, inversement, à assurer le respect de certaines exigences de programme minimales⁸.

Dans son plan d'action d'avril 2005, le Ministère promet de rédiger une ébauche de définition de ses rôles et de ses responsabilités en matière d'éducation avant la fin de septembre 2005. Il consultera ensuite les collectivités des Premières nations afin d'achever la version finale pour la fin de décembre et la publier au plus

⁶ Affaires indiennes et du Nord Canada, *Rapport sur le rendement de 2001*, p. 6.

⁷ Affaires indiennes et du Nord Canada, avril 2005, « Plan d'action en matière d'éducation » (en réponse aux observations et recommandations de la vérificatrice générale, chapitre 5 du rapport de novembre 2004) » p. 9.

⁸ L'une de ces exigences pourrait comprendre s'assurer que les étudiants des Premières nations sont seulement inscrits aux institutions ou programmes postsecondaires *admissibles*. Pour ceux qui croient que le Ministère joue (ou devrait jouer) simplement un rôle de financement, cette considération est hors de propos.

tard à la fin de juin 2006. Le Comité rappelle au Ministère que, en réponse à son rapport de 2000, ce dernier avait promis d'établir « une déclaration sur son rôle (*sic*) et ses responsabilités à l'égard de l'éducation des Premières nations avant la fin de juin 2002. »

Étant donné le bilan passé d'échéances non respectées et de promesses non remplies du Ministère, le Comité est naturellement sceptique quant à sa capacité ou sa volonté de respecter cette dernière échéance. Il a besoin d'être assuré de quelque manière que le Ministère s'en tiendra à son calendrier. Mais il comprend par ailleurs que la définition de ses rôles et de ses responsabilités pourrait être entravée si des ébauches des documents étaient rendues publiques prématurément. Le Comité recommande :

RECOMMANDATION 1

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada communique régulièrement au Comité permanent des comptes publics des rapports confidentiels sur ses progrès touchant la définition de ses rôles et de ses responsabilités. L'ébauche d'énoncé des rôles et des responsabilités du Ministère devra être prête à être présentée à une séance du Comité des comptes publics prévue pour la fin de septembre 2005.

Le Comité estime en outre qu'il importe que le Parlement et les Canadiens restent au courant des progrès accomplis par le Ministère dans la définition de ses rôles et de ses responsabilités. Par le passé, le Ministère a refusé d'utiliser ses documents budgétaires pour tenir le Parlement au courant de cette question et d'autres affaires. En 2000, par exemple, le Comité a recommandé que, à compter de l'exercice 2001-2002, le Ministère fournisse un énoncé clair et officiel de ses rôles et de ses responsabilités dans son rapport sur les plans et les priorités et ses rapports ministériels sur le rendement (documents budgétaires)⁹. Dans sa réponse à cette recommandation, le MAINC avait déclaré que « le *Rapport ministériel sur le rendement* n'est pas un document qui est aussi détaillé sur les programmes individuels que le voudrait le Comité, et ce n'est pas non plus un document susceptible d'être distribué dans le milieu enseignant ou dans les collectivités des Premières nations¹⁰ ».

Au lieu de cela, le Ministère a promis de publier, à compter de juin 2002, un rapport biennal sur l'éducation des Premières nations qui exposerait les progrès accomplis, entre autres choses, dans l'élaboration de rôles et de responsabilités clairs. Le premier rapport biennal n'a été publié qu'en décembre 2003. Ce

⁹ Comité permanent des comptes publics, 14^e rapport, 2^e session, 36^e législature.

¹⁰ « Réponse du gouvernement au premier rapport du Comité permanent des comptes publics », disponible à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?SourceId=37746>

document de 15 pages, couverture comprise, ne comportait pas d'« énoncé clair et officiel » des rôles et des responsabilités du Ministère en matière d'éducation, et il était par ailleurs muet sur nombre des autres détails demandés par la vérificatrice générale et par le Comité. En fait, une page typique se composait de photos accompagnées de deux ou trois paragraphes de texte en gros caractères.

Le plan d'action du MAINC ne fait aucune mention explicite de l'utilisation des documents budgétaires pour informer le Parlement. Il promet plutôt pour juin 2007 un cadre de gestion qui répondra à fond aux questions de reddition de comptes soulevées par la vérificatrice générale. Il y est dit que, dans l'intervalle, le Ministère publiera la deuxième édition de son rapport biennal, qu'il rédigera un chapitre sur les Autochtones pour le rapport intitulé *Le rendement du Canada*¹¹ et qu'il continuera de contribuer à la production d'un « rapport sur les progrès accomplis dans les dossiers autochtones ».

Le Comité pense depuis longtemps que les documents budgétaires *sont* le cadre approprié pour faire rapport sur les rôles et les responsabilités, sur les indicateurs de rendement et, en particulier, sur des objectifs stratégiques importants comme combler l'écart de scolarisation des Premières nations. Dans un rapport datant de 2001, par exemple, le Comité écrivait qu'il « appuie fortement l'emploi des rapports sur les plans et les priorités et des rapports sur le rendement comme documents redditionnels, outils de gestion pour les ministères et mécanismes favorisant la transparence du gouvernement¹². » Depuis un certain temps, il exhorte en outre les ministères à faire un usage meilleur et plus imaginatif de ces documents afin d'améliorer la responsabilité envers le Parlement et envers les Canadiens en général. Il signale par ailleurs que le peu d'information contenu dans le document du Ministère intitulé *Programme d'éducation — Rapport* pourrait facilement être intégré dans ses documents budgétaires.

Enfin, on peut soutenir que le Ministère aurait peut-être accompli certains progrès dans l'élaboration d'une définition claire et officielle de ses rôles et de ses responsabilités s'il avait été obligé de faire rapport de son état d'avancement, ou de son piétinement à cet égard, dans ses documents budgétaires. Ceux-ci lui auraient constamment rappelé, ainsi qu'au Parlement, la nécessité de cette définition. Le Comité recommande :

¹¹ *Le rendement du Canada* rend compte de la mesure dans laquelle le pays réussit à améliorer la qualité de vie des Canadiens, conformément à l'objectif du gouvernement. Il mesure cette réussite à l'aide de 23 indicateurs, dont le niveau de scolarisation des collectivités des Premières nations.

¹² Huitième rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, 37^e législature, 1^{re} session, disponible à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=228&Lang=1&SourceId=36785>

RECOMMANDATION 2

Qu’Affaires indiennes et du Nord Canada fasse rapport de son état d’avancement dans la définition de ses rôles et de ses responsabilités dans son rapport sur les plans et les priorités, au printemps 2006, et de ses progrès dans l’élaboration de la version finale de ses rôles et de ses responsabilités dans son rapport ministériel sur le rendement, à l’automne 2006. Une fois définis et rendus publics, ces rôles et responsabilités devront être publiés régulièrement dans son rapport sur les plans et les priorités ainsi que dans son rapport ministériel sur le rendement.

Le besoin d’indicateurs de rendement

Le Comité n’est pas convaincu que, même s’il disposait d’un ensemble clair de rôles et de responsabilités, le Ministère aurait la volonté ou la capacité de les traduire dans des politiques pratiques et utiles, processus grandement facilité par un ensemble approprié d’indicateurs de rendement. Le Comité est d’avis que ce genre de cadre de responsabilisation constitue une étape fondamentale pour améliorer les niveaux de scolarisation des membres des Premières nations et aussi que le Ministère doit s’assurer de pouvoir s’acquitter de ses responsabilités.

Dans son rapport de 2004, la vérificatrice générale Sheila Fraser signalait que le Ministère avait *déjà* recensé certains indicateurs de rendement qui pourraient être utiles, mais il s’inquiétait du fait qu’il n’avait pas les données voulues pour les élaborer. Elle recommandait qu’il accélère ses efforts pour mettre ces indicateurs au point.

Il est dit dans le plan d’action du Ministère que celui-ci a achevé un examen des données à sa disposition, de la justification de leur collecte et du pouvoir en vertu duquel elles sont recueillies. Sa tâche suivante consistera à établir des processus électroniques de collecte d’information, ce qu’il prévoit avoir terminé d’ici à novembre 2005, puis à rencontrer les représentants des Premières nations pour s’assurer que le processus de collecte des données n’est pas trop lourd. Cette étape devrait être achevée en novembre 2006, après quoi le Ministère « présenter[a] sous leur forme définitive les indicateurs de rendement et les exigences en matière de rapports » en juin 2007.

Il y a plus de cinq ans que le Comité et la vérificatrice générale ont recommandé pour la première fois que le Ministère élabore des indicateurs de rendement et en fasse rapport dans ses documents budgétaires à compter de 2001-2002. De nouveau à ce moment-là, le Ministère avait indiqué qu’il conviendrait mieux de publier ces renseignements dans son examen biennal. Le Comité n’était pas satisfait de cette réponse ni du calendrier proposé dans le plan d’action du Ministère, et il ne l’est toujours pas, étant donné, en particulier, que celui-ci semble

avoir achevé un examen des données disponibles et promet de mettre en place des processus électroniques de collecte de données d'ici à novembre 2005. Il ne devrait ni ne doit falloir deux autres années pour élaborer un ensemble d'indicateurs de rendement. Le Comité recommande par conséquent :

RECOMMANDATION 3

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada achève l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de rendement pour ses programmes d'enseignement élémentaire et secondaire et d'enseignement postsecondaire d'ici à la fin de 2005 et en fasse rapport dans son rapport sur les plans et les priorités de 2006. Ces indicateurs de rendement devront être utilisés à l'avenir dans ses rapports ministériels sur le rendement.

RECOMMANDATION 4

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada tienne le Comité permanent des comptes publics au courant de ses progrès dans l'établissement d'indicateurs de rendement au moyen de rapports semestriels.

Dans le cas du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) en particulier, la vérificatrice générale reprochait au Ministère de ne pas avoir donné une vue complète du programme et de ce que l'on accomplit à l'aide des fonds qu'il octroie. Selon elle, les documents budgétaires du Ministère :

- ne fournissent pas de cibles ou d'échéances qui permettraient aux parlementaires de juger du rendement du programme;
- ne comparent pas le niveau d'éducation postsecondaire atteint par les membres des Premières nations vivant dans les réserves ou en dehors de celles-ci avec celui de la population canadienne en général;
- ne donnent pas une idée exacte du nombre d'étudiants aidés par le programme. Par exemple, le Ministère fait remarquer que 25 000 étudiants ont reçu une aide financière en 2002-2003, comparativement à 250 en 1968-1969, mais il ne signale pas que ce nombre de 25 000 est inférieur à celui des 27 000 étudiants qui ont reçu une aide en 1998-1999.

Ici encore, le Comité croit, comme la vérificatrice générale, que des documents budgétaires complets et exacts sont nécessaires. Le plan d'action ministériel d'avril 2005 promet vaguement d'achever le cadre de gestion détaillé

[NDT : ce terme ne figure pas dans le texte français] d'ici à juin 2007, mais, comme on l'a signalé précédemment, il ne mentionne pas explicitement que le Ministère se servira des documents budgétaires pour montrer ses progrès. Le Comité recommande :

RECOMMANDATION 5

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada améliore la qualité de ses documents budgétaires en définissant les objectifs et les résultats attendus de tous ses programmes d'éducation et, en particulier, du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Il devrait faire rapport des coûts et du rendement de ces programmes et clarifier comment ils contribuent à rétrécir l'écart de scolarisation entre les Premières nations et la population canadienne en général à l'aide d'indicateurs comparables.

Au cours de sa première réunion avec la vérificatrice générale et les fonctionnaires du MAINC, le Comité s'est fait dire qu'il y a certains problèmes que le Ministère peut résoudre maintenant plutôt que plus tard, avec ou sans plan d'action. Ronald Campbell, vérificateur général adjoint, a déclaré au Comité qu'il comprend les défis liés à la réforme des politiques d'éducation des Premières nations, mais que nous ne devrions pas perdre de vue les choses qui peuvent être redressées dans le système tel qu'il est aujourd'hui.

À titre d'exemple, M. Campbell a cité une politique ministérielle qui exige que chacune des écoles fédérales gérées par des bandes fasse l'objet d'une évaluation indépendante tous les cinq ans. Selon le rapport de la vérificatrice générale de 2004, « le Ministère ne sait pas combien d'évaluations ont été effectuées ni combien doivent l'être parce qu'il ne fait pas le suivi de cette information ». Le plan d'action publié par le MAINC en avril 2005 promet des mesures touchant ces évaluations, mais sans préciser de calendrier. Le Comité estime que le Ministère devrait résoudre cette question immédiatement, et il recommande :

RECOMMANDATION 6

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada prenne des mesures immédiates pour s'assurer que les évaluations des écoles seront achevées et qu'il sera donné suite aux recommandations découlant de ces évaluations. Le Ministère devra rendre compte de ses progrès à cet égard dans son rapport ministériel sur le rendement.

De même, la vérificatrice générale fait remarquer que le Ministère ne s'est pas occupé de surveiller les ententes sur les frais de scolarité conclues entre les

Premières nations et les conseils scolaires provinciaux ou entre lui-même et les conseils scolaires provinciaux. Si elle a constaté un certain progrès dans une région du pays, elle signale par ailleurs que « de nombreuses ententes n'avaient pas encore été établies, ou elles étaient contestées ou avaient pris fin. Dans certains cas, les fonctionnaires croient que les Premières nations ne sont pas en mesure de négocier les ententes efficacement. Or, les Premières nations n'ont pas toujours accès à une aide adéquate pour s'acquitter de cette tâche ». Là encore, le plan d'action du Ministère promet de s'attaquer à cette question, mais sans mentionner de calendrier. Le Comité estime ici également qu'il est possible d'intervenir sur ce point relativement rapidement, sans plus attendre, et il recommande :

RECOMMANDATION 7

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada, en consultation avec les Premières nations, prenne des mesures immédiates pour s'assurer que toutes les ententes sur les frais de scolarité entre lui-même, les Premières nations et les conseils scolaires provinciaux sont en place. Le Ministère devra en outre donner suffisamment de conseils et de formation à ses bureaux régionaux pour que ses responsabilités soient comprises et exercées d'une manière uniforme. Il devra par ailleurs rendre compte de ses progrès à cet égard chaque année dans son rapport ministériel sur le rendement.

Comblent l'écart de scolarisation

Les indicateurs de rendement fondés sur des rôles et des responsabilités clairement définis ne sont, bien sûr, qu'un moyen d'atteindre une fin. En l'occurrence, la « fin » est une éducation de qualité pour les membres des Premières nations. Le Comité s'inquiète donc particulièrement de l'écart de scolarisation persistant et croissant qui existe entre les Premières nations et la population canadienne en général. À défaut d'une bonne éducation, il est difficile d'être un membre actif de notre société. Dans de nombreux cas, une vie d'emplois peu rémunérateurs et d'insécurité économique attend ceux qui n'obtiennent pas un diplôme d'études secondaires, collégiales ou universitaires.

L'écart de scolarisation est d'autant plus inquiétant qu'il existe des preuves empiriques selon lesquelles les membres des Premières nations titulaires de diplômes universitaires éprouvent plus de difficulté à obtenir des emplois à plein temps que leurs homologues non autochtones, et ceux qui trouvent du travail gagnent plus, en moyenne, que les non-Autochtones possédant un niveau d'instruction comparable¹³. Or, le plan d'action publié par Affaires indiennes et du

¹³ Walters et autres (2004) ont constaté que les femmes autochtones titulaires de diplômes universitaires gagnaient environ 6 400 \$ de plus par an que leurs homologues des minorités visibles, et 6 800 \$ de

Nord Canada en avril 2005 ne prévoit aucun objectif précis pour ce qui est de combler cet écart. Le Comité juge cette omission inacceptable compte tenu, en particulier, de la série de promesses non remplies faites par le Ministère par le passé.

Le Comité comprend que l'écart de scolarisation dépend d'un grand nombre de facteurs dont beaucoup échappent en grande partie au contrôle du Ministère. Il estime néanmoins que la nécessité de combler cet écart pourrait être un outil d'orientation capital, un objectif que le Ministère pourrait utiliser pour réviser ses politiques en matière d'éducation à mesure que la situation évoluera. Le Comité recommande par conséquent :

RECOMMANDATION 8

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada, en consultation avec les collectivités des Premières nations, établisse un calendrier en vue de combler l'écart de scolarisation entre les étudiants des Premières nations et la population canadienne en général. Le Ministère devra rendre compte de ses progrès, ou de son insuccès à cet égard, dans ses rapports ministériels sur le rendement.

Questions de financement

Dans sa vérification de 2004, la vérificatrice générale avait relevé un certain nombre de questions se rapportant au financement. En ce qui touche l'enseignement élémentaire et secondaire, par exemple, elle déclarait que le Ministère avait très peu de données sur les coûts réels de l'éducation, et qu'il ne pouvait pas comparer les coûts des différents modes de prestation utilisés. À défaut d'une information fiable et uniforme sur les coûts, le Ministère ne peut gérer efficacement ses programmes d'éducation.

Dans son plan d'action d'avril 2005, le Ministère signale qu'un groupe de travail composé de représentants des Premières nations et du MAINC a été mis sur pied en janvier 2004 afin d'examiner le coût de la prestation de services d'éducation dans les réserves comparativement à celui des services d'éducation dispensés hors des réserves. Le plan d'action promet qu'un rapport sera produit à ce sujet en septembre 2005. Il signale en outre que le Ministère effectue actuellement une

plus par an que les femmes n'appartenant pas à des minorités. Chez les hommes, les Autochtones titulaires d'un diplôme universitaire gagnaient environ 6 000 \$ de plus par an que les diplômés d'université des minorités visibles, et 3 400 \$ de plus que les diplômés d'université n'appartenant pas à des minorités visibles. Voir Walters, David, Jerry White et Paul Maxim, 2004, « Does Postsecondary Education Benefit Aboriginal Canadians? An Examination of Earnings and Employment Outcomes for Recent Aboriginal Graduates », *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, vol. XXX, n° 3, 2004, p. 283-301.

étude interne qui porte sur les coûts particuliers aux collectivités des Premières nations et examine des facteurs comme l'éloignement de nombreuses collectivités des Premières nations et les coûts supplémentaires liés à l'enseignement de l'anglais et du français à des enfants qui ont une langue maternelle différente.

Le Comité se réjouit du fait que le Ministère prévoit de produire un rapport en septembre 2005, mais il estime qu'il devrait publier les résultats de son étude interne. Ces données sur les coûts sont importantes pour aider le Parlement à comprendre pourquoi il pourrait être plus coûteux de fournir des services d'éducation aux Premières nations qu'à la population canadienne en général. Le Comité recommande par conséquent :

RECOMMANDATION 9

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada remette avant la fin de septembre 2005 un exemplaire de son rapport au Comité permanent des comptes publics sur le coût de l'éducation de base des Premières nations pour qu'il soit présenté au Comité avec un rapport distinct sur les coûts liés précisément à la prestation de l'enseignement aux Premières nations.

RECOMMANDATION 10

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada informe annuellement le Parlement du coût détaillé de l'éducation des Premières nations dans ses rapports ministériels sur le rendement.

En ce qui touche l'enseignement postsecondaire, la vérificatrice générale a décelé un problème sérieux dans la façon dont le Ministère verse son financement aux collectivités des Premières nations. Pour tout dire simplement, les mécanismes de financement actuels du Ministère ne peuvent garantir un financement équitable, ni même si le financement disponible est attribué à tous les étudiants admissibles. Cette situation contribue peut-être à l'écart de scolarisation, car, selon l'Assemblée des Premières nations, les insuffisances du financement fédéral empêchent environ 9 500 membres des Premières nations de poursuivre des études postsecondaires.

Le Ministère fonde son financement sur les besoins passés, qui ne reflètent peut-être pas le nombre d'étudiants admissibles. En conséquence, certaines collectivités des Premières nations reçoivent plus d'argent qu'elles n'en ont besoin, et d'autres, moins. Cette situation est aggravée par le recours aux « transferts flexibles », ou dispositions de financement pluriannuelles de rechange, qui

permettent aux collectivités des Premières nations de transférer des fonds à des programmes non connexes une fois qu'elles ont satisfait à certains critères¹⁴.

Le plan d'action ministériel d'avril 2005 ne prévoit aucune ligne de conduite particulière pour résoudre ces problèmes; le Ministère y signale seulement qu'il examine les mécanismes de reddition de comptes avec les Premières nations. Étant donné le lien possible entre l'écart de scolarisation et les mécanismes et niveaux de financement, le Comité estime qu'il faut s'attaquer à cette question immédiatement. Il recommande donc :

RECOMMANDATION 11

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada examine ses mécanismes de financement de l'enseignement postsecondaire, y compris le recours aux transferts flexibles, afin de s'assurer qu'il verse un financement équitable au plus grand nombre d'étudiants admissibles possible. Cet examen devra être effectué dans le contexte de la définition des rôles et des responsabilités du Ministère, qui doit être achevée en décembre 2005.

Pour comble, le Ministère ne possède pas l'information nécessaire pour déterminer quelles réserves reçoivent plus ou moins d'argent qu'elles n'en ont besoin, et si les fonds transférés vont effectivement aux étudiants de niveau postsecondaire. Ici encore, le plan d'action ministériel d'avril 2005 ne prévoit aucune solution particulière pour ce problème; il ne renferme que de vagues promesses touchant l'élaboration de mécanismes de reddition de comptes en tant qu'élément du cadre de gestion attendu pour juin 2007. Il faut s'occuper de cette question; le Comité recommande donc :

RECOMMANDATION 12

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada recueille immédiatement les données nécessaires pour déterminer quelles collectivités reçoivent le montant correct de financement pour l'enseignement postsecondaire à l'égard du nombre d'étudiants admissibles. Le Ministère devra utiliser ces données pour poursuivre son étude des mécanismes de financement de l'enseignement postsecondaire.

La vérificatrice générale a en outre signalé des « divergences » dans l'information fournie par le Ministère au Conseil du Trésor au sujet du Programme

¹⁴ Selon un document fourni au Comité par le MAINC, environ 389,1 millions \$, ou à peu près 27 % de son budget total au poste de l'éducation, ont été versés au moyen de transferts flexibles aux collectivités des Premières nations en 2004-2005.

d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP). Elle fait remarquer, par exemple, que le Ministère « ne fait pas le suivi des dépenses du programme (...) [III] n'a donc aucune assurance que les fonds du programme ne servent qu'aux fins prévues, contrairement à ce qu'il avait laissé entendre au Conseil du Trésor ». Un peu plus loin, la vérificatrice générale fait la recommandation suivante : le Ministère « devrait faire en sorte que l'information sur le fonctionnement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire qu'il fournit au Conseil du Trésor soit exacte. » Le plan d'action ministériel d'avril 2005 ne traite pas cette question d'une manière directe. Le Comité estime qu'il s'agit d'une question sérieuse qui devrait avoir été traitée directement. De plus, le Comité des comptes publics s'interroge sur l'exactitude de l'information fournie au Conseil du Trésor. Il recommande donc fortement :

RECOMMANDATION 13

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada donne des renseignements exacts et évite d'utiliser un langage trompeur dans ses rapports au Conseil du Trésor sur le mode de fonctionnement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP). Le Ministère devra en outre expliquer au Comité permanent des comptes publics l'information fournie au Conseil du Trésor au sujet des fonds du PAENP.

Étendre les modèles d'éducation des Premières nations qui réussissent

Dans leurs mémoires, la vérificatrice générale et le MAINC ont attiré l'attention du Comité sur deux exemples remarquables d'initiatives d'éducation des Premières nations *qui ont réussi*. En Nouvelle-Écosse, les gouvernements fédéral et provincial ont adopté des lois-cadres pour l'entente sur l'éducation des Mi'kmaw, qui a donné à neuf collectivités participantes le pouvoir de faire des lois visant l'éducation primaire, élémentaire et secondaire. L'entente a en outre mené à la création d'une organisation appelée Mi'kmaw Kina'matnewey, qui aide à dispenser l'éducation. La vérificatrice générale a relevé certains problèmes relatifs à la mise en œuvre de l'entente, mais celle-ci est devenue un modèle pour les autres collectivités des Premières nations qui souhaitent améliorer la gouvernance, la reddition de comptes, la pédagogie et la gestion financière. En Colombie-Britannique, des collectivités des Premières nations ont mis sur pied une organisation sans but lucratif appelée First Nations Education Steering Committee (comité directeur de l'éducation des Premières nations), qui aide à assurer l'exercice des fonctions de reddition de comptes clés, recherche les ressources et les affecte là où elles sont nécessaires, et aide à recruter les enseignants. Selon la vérificatrice générale, les représentants du MAINC comme ceux des Premières nations se sont déclarés « très satisfaits de la qualité et de l'ampleur des services offerts par le comité directeur ».

Dans les deux cas, les principes sont les mêmes, à savoir qu'un certain nombre de collectivités des Premières nations ont coordonné leur efforts et créé des structures qui ont joué certains des rôles normalement exercés par les conseils scolaires dans les systèmes d'éducation provinciaux. Le Comité est d'avis que le MAINC devrait examiner immédiatement la possibilité d'étendre les meilleures caractéristiques de ces modèles à d'autres régions du pays. Il recommande par conséquent :

RECOMMANDATION 14

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada examine immédiatement les points forts et les faiblesses de l'entente sur l'éducation des Mi'kmaw et du comité directeur de l'éducation des Premières nations de la Colombie-Britannique, et qu'il élabore des stratégies pour étendre les meilleures caractéristiques de ces deux initiatives à d'autres collectivités des Premières nations. Le Ministère devra commencer à rendre compte de ses progrès à cet égard dans son rapport ministériel sur le rendement qui portera sur la période devant prendre fin le 31 mars 2006.

Enfin, le Comité s'inquiète, comme la vérificatrice générale, du fait que les documents stratégiques d'Affaires indiennes et du Nord Canada, et son plan d'action en particulier, sont souvent rédigés d'une manière compréhensible seulement par les personnes qui connaissent déjà très bien la situation relative à l'éducation des Premières nations et le jargon connexe. Dans ses remarques sur le plan d'action, par exemple, la vérificatrice générale déclare qu'elle « aurait préféré une présentation plus claire. » Le Comité partage cet avis et recommande par conséquent :

RECOMMANDATION 15

Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada assure la clarté de ses documents stratégiques afin qu'ils puissent être compris par un vaste auditoire.

CONCLUSION

En avril 2000, le vérificateur général a publié un rapport relevant des problèmes sérieux touchant l'éducation des Premières nations, dont un écart de scolarisation important. Un mois plus tard, le Comité a rédigé un rapport demandant que des mesures soient prises à plusieurs égards, et notamment une recommandation portant qu'Affaires indiennes et du Nord Canada définisse un ensemble clair de rôles et de responsabilités à compter de l'exercice 2001-2002. Le

Ministère a réagi en acceptant la plupart des recommandations et en fixant des échéances appropriées.

Cinq ans plus tard, dans sa vérification de novembre 2004, la vérificatrice générale a constaté que le temps nécessaire pour refermer l'écart de scolarisation des Premières nations avait augmenté. Entre-temps, les échéances fixées par le MAINC avaient expiré. Lors de sa première réunion avec la vérificatrice générale et les fonctionnaires du MAINC, le 31 janvier 2005, le Comité a entendu plus de discussions au sujet de plus d'études et de consultations. Mécontent, il a adopté une motion demandant au Ministère de rédiger un plan d'action et de faire rapport en mai 2005.

Le Comité constate que le MAINC a enfin respecté une échéance en présentant un rapport le 29 avril 2005. Il remarque, comme la vérificatrice générale, que le Ministère a donné la priorité à la définition de ses rôles et de ses responsabilités. Il trouve encourageant de voir un ensemble détaillé d'échéances et espère qu'elles seront respectées.

Cela dit, le Comité estime que, dans certains cas, les échéances sont trop lointaines. Il s'inquiète en outre, encore comme la vérificatrice générale, de ce que le plan d'action est vague et penche vers le jargon ministériel. Par-dessus tout, le Comité est sceptique quant à l'engagement du Ministère à respecter ses échéances, en raison de son bilan passé de promesses non tenues. C'est pourquoi beaucoup des recommandations contenues dans le présent rapport demandent des assurances en sus de ce qui figure dans le plan d'action. L'avenir des collectivités des Premières nations n'en exige pas moins.

Enfin, le Comité estime qu'une part du blâme concernant les problèmes cernés par la vérificatrice générale ainsi que par le présent rapport découle du fait que le Ministère a eu quatre sous-ministres depuis 2000. Un tel roulement fait qu'il est difficile de garder une continuité d'orientation et de donner suite aux promesses faites par les anciens sous-ministres.

Ce problème, qui est particulièrement aigu à AINC, est présent partout au gouvernement et a motivé le Comité à recommander dans son 10^e rapport que le gouvernement « s'efforce de maintenir les sous-ministres en poste pendant trois ans au moins » et que ceux-ci demeurent « toujours responsables de toute négligence et de tout acte répréhensible si leur mandat dure moins des trois ans prévus¹⁵ ». Dans l'esprit de cette recommandation, et en raison des problèmes de roulement sérieux d'AINC, le Comité recommande :

¹⁵ Dixième rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *La gouvernance dans la fonction publique du Canada : obligation ministérielle et sous-ministérielle de rendre des comptes*, disponible à [PACP — PACP \(38-1\) — Dixième rapport](#) :

RECOMMANDATION 16

Que le gouvernement prenne immédiatement des mesures pour garder les sous-ministres d'Affaires indiennes et du Nord canadien pendant au moins trois ans pour assurer une continuité et une cohérence d'orientation comme le recommande le Comité des comptes publics de la Chambre des communes dans son 10^e rapport.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Associations et particuliers	Date	Réunion
Bureau du vérificateur général du Canada Jerome Berthelette, directeur principal Ronald Campbell, vérificateur général adjoint André Côté, directeur	31/01/2005	14
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Michael Horgan, sous-ministre Line Paré, directrice générale, Direction générale de l'éducation Michel Smith, sous-ministre adjoint intérimaire, Secteur des programmes et des politiques socio-économiques		
Bureau du vérificateur général du Canada André Côté, directeur Sheila Fraser, vérificatrice générale	04/05/2005	34
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Paul LeBlanc, sous-ministre adjoint principal, Soutien aux opérations régionales et prestation de services Line Paré, directrice générale, Direction générale de l'éducation Andy Scott, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien		

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

Un exemplaire des *Procès-verbaux* pertinents (*réunions n^{os} 14, 34 et 42 incluant le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président
John Williams, député

PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 8 juin 2005

(Séance n^o 42)

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à huis clos à 15 h 33, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de John Williams, président.

Membres du Comité présents : Dean Allison, Gary Carr, David Christopherson, Brian Fitzpatrick, Sébastien Gagnon, Mark Holland, Daryl Kramp, l'hon. Shawn Murphy, John Williams et Borys Wrzesnewskyj.

Membres substitués présents : Bernard Cleary pour Benoît Sauvageau et L'hon. Robert Thibault pour L'hon. Walt Lastewka.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Brian O'Neal, analyste; Marc-André Pigeon, analyste.

Conformément à l'ordre de renvoi du lundi 21 mars 2005, le Comité entreprend l'étude du projet de loi C-277, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général (vérification des comptes).

Le Comité entreprend l'étude d'une ébauche de rapport.

Il est convenu, — Que le Comité adopte l'ébauche de rapport comme le rapport du Comité à la Chambre.

Du consentement unanime, il est convenu, — Que le président présente le rapport à la Chambre dès que possible.

Conformément à l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité reprend l'étude du chapitre 5, Affaires indiennes et du Nord Canada — Le programme d'enseignement et l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire du Rapport de novembre 2004 du vérificateur général du Canada renvoyé au Comité le jeudi 23 novembre 2004.

Il est convenu, — Que le Comité adopte l'ébauche de rapport comme le rapport du Comité à la Chambre.

Il est convenu, — Que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

Il est convenu, — Que, dans la mesure où cela ne modifie pas le contenu du rapport, le président, le greffier et les analystes soient autorisés à apporter au rapport les modifications jugées nécessaires (erreurs de grammaire et de style).

Il est convenu, — Que le président présente le rapport à la Chambre dès que possible après l'expiration de la période de révision de quarante-huit (48) heures.

Il est convenu, — Que le greffier et les analystes émettent, en accord avec le président, un communiqué.

Du consentement unanime, il est convenu, — Que le Comité demande à la vérificatrice générale de réexaminer la situation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'ici un an pour s'assurer que les recommandations du Comité permanent des comptes publics ont été adoptées et qu'elles sont mises en oeuvre, et que le Ministère agit pour régler tous les autres problèmes non résolus.

À 16 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

La greffière du Comité

Elizabeth B. Kingston